

Critères d'exemption aux tests d'évaluation des connaissances linguistiques



POUR LES ÉTUDES EN FRANÇAIS

POUR LES ÉTUDES EN FRANÇAIS	
Programme universitaire (B. Appl. G)	Avoir étudié à temps plein pendant trois années complètes et consécutives en français
Programme collégial (DEC et AEC) ¹	Avoir complété ses études secondaires en langue française au Québec ou dans un établissement reconnu par l'Académie française
Programme professionnel (DEP et ASP) ²	Avoir complété ses études secondaires ou postsecondaires en langue française

¹Ne concerne pas l'AEC *Guide touristique de Montréal*

²Incluant le programme *Alimentation végétale*

POUR LES ÉTUDES EN ANGLAIS

POUR LES ÉTUDES EN ANGLAIS	
Programme universitaire (B. Appl. G)	Avoir étudié à temps plein pendant trois années complètes et consécutives en anglais